

5 novembre 2005

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent pourraient accueillir encore plus de parcs éoliens

Dans le second appel d'offres publié lundi par Hydro-Québec, des promoteurs pourraient ériger des parcs éoliens dépassant une capacité de 550 mégawatts en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent en se servant d'une ligne de transport d'électricité utilisée pour exporter ou importer de l'énergie à destination ou en provenance du Nouveau-Brunswick. C'est du moins l'opinion de Gilbert Scantland, directeur de la Conférence régionale des élus Gaspésie-les-Îles.

Sans la possibilité d'exporter l'électricité par cette province maritime, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent ne pourront accueillir plus de 550 mégawatts en marge de l'appel d'offres de 2000 MW publié le 31 octobre en raison de la capacité de la ligne de transport d'Hydro-Québec entre Rivière-du-Loup et Lévis. La direction de la société publique affirmait en juin qu'il n'était pas envisagé d'augmenter la capacité de cet axe de transport dans un avenir prévisible.

Aux États-Unis

"On peut éviter le goulot d'étranglement de Rivière-du-Loup-Lévis en vendant de l'électricité au Nouveau-Brunswick, et le contexte s'y prête, ou en se servant de la ligne de transport d'énergie reliant le Nouveau-Brunswick et le Maine pour exporter de l'énergie vers les États-Unis", signale Gilbert Scantland.

La ligne de transport entre la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick est située à Ristigouche-Sud-Est, entre Pointe-à-la-Croix et Matapédia. Il n'y a toutefois aucune entente d'exportation avec Énergie Nouveau-Brunswick. "Le sujet a été abordé de façon superficielle", dit M. Scantland.

Le Nouveau-Brunswick

Le gouvernement néo-brunswickois cherche par divers moyens à augmenter son offre d'énergie et des solutions sont envisagées, dont l'achat d'électricité au Québec, l'ajout d'une autre centrale thermique alimentée au pétrole ou au gaz et le développement de 400 MW d'énergie éolienne.

En principe toutefois, l'énergie éolienne produite au Québec suivant les deux appels d'offres doit servir aux besoins de la province. Il existe aussi des particularités techniques à aplanir pour faciliter l'intégration de ce type d'électricité aux réseaux hors Québec. Gilbert Scantland croit toutefois que les difficultés peuvent être réglées lors de négociations.

Alors que le premier appel d'offres, publié en 2003 et touchant l'achat de 1000 MW, visait l'installation de parcs éoliens concentrés exclusivement en Gaspésie et dans la MRC de Matane, le second appel d'offres s'étend à tout le Québec et ne fixe aucun seuil minimal, tant pour la Gaspésie que pour le Bas-Saint-Laurent.

De l'intérêt

M. Scantland souscrit à l'idée selon laquelle les promoteurs intéressés à construire des parcs éoliens en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent soumettront de bons projets dépassant nettement 550 MW. "Le premier appel d'offres avait généré des propositions de 4000 MW pour la Gaspésie et la MRC de Matane. Plusieurs projets très compétitifs ont été laissés de côté à ce moment et les promoteurs se sont chargés de les améliorer. Ajoutez les propositions de tout le Bas-Saint-Laurent et la quantité de projets intéressants pourrait être impressionnante."

Louis Drainville, porte-parole de la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne (CGIRE), qui veut maximiser les retombées de cette filière dans la communauté, estime que le gouvernement québécois et Hydro-Québec doivent planifier maintenant les moyens qui assureront au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie des retombées économiques à long terme.

"Les grands promoteurs privés peuvent déposer des offres bien supérieures à 550 MW. La

forêt et les pêches ne peuvent plus assurer la prospérité des deux régions. Il reste le vent. S'il faut augmenter la capacité des lignes de transport pour y parvenir, qu'on procède", avance M. Drainville.

Inquiétude

Le CGIRE est inquiet du peu de place, une pondération de 9 %, laissée au développement des communautés, dans le second appel d'offres d'Hydro-Québec. "L'appel d'offres fait passer de 35 à 45 % l'élément du coût de l'énergie. Ça risque de prendre toute la place, au détriment de l'intégration des communautés dans la propriété des parcs éoliens. Et c'est ça le nerf de la guerre. Les régions doivent s'approprier cette ressource", conclut-il.

Source : Le Soleil